



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté d'occupation
Du domaine public
Rue du Four
2022-082

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande de l'entreprise « EIRL LUCAS Michel »,
CONSIDÉRANT que l'occupation aura lieu dans la rue du Four,
CONSIDÉRANT la taille étroite de la rue,
CONSIDÉRANT la nécessité de la pose d'un échafaudage,
CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « EIRL LUCAS Michel » est autorisée à occuper le domaine public situé rue du Four, pour la pose d'un échafaudage le samedi 11 novembre 2022 de 8 h à 19 h.

ARTICLE 2 : L'échafaudage permettra de remplacer des volets roulants existants situé sur la parcelle AC n°257.

ARTICLE 3 : La route sera barrée durant la période des travaux. La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 4 : Le Maire de SAUZON, le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON,
Le vendredi 18 novembre 2022

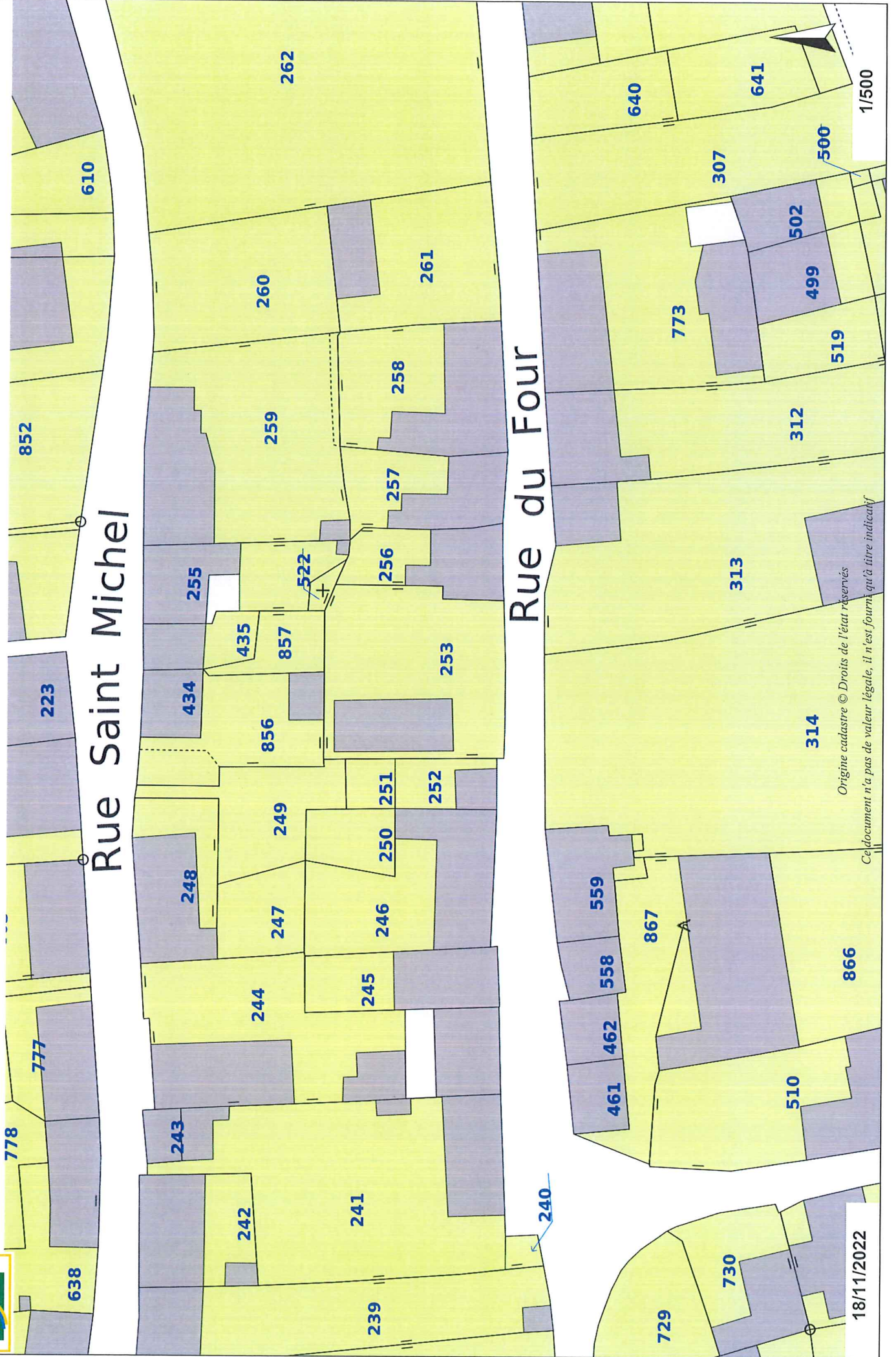


Le Maire,
Ronan Juhel



Commune de SAUZON

Extrait de plan



Origine cadastre © Droits de l'état réservés
Ce document n'a pas de valeur légale, il n'est fourni qu'à titre indicatif

18/11/2022